

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Séance du 8 SEPTEMBRE 2014
N° d'ordre : 18**

Date de la convocation : 21 août 2014
Nombre de membres : 18
En exercice : 18
Présents : 16
Nombre de délégués : 0
ayant donné pouvoir

Le 8 septembre 2014 à 16 heures 00,
le Bureau du Syndicat légalement convoqué,
s'est réuni au siège du Syndicat,
9, rue des 3 banquetts à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur IZARD, Président.

Objet : Programme 2014 de travaux d'effacement des réseaux – tranche 2

Étaient présents : Mesdames GIBERT et PEREZ, Messieurs AUMONIER, BEZIAT, BOUBE, CLEMENCON, COMET, DEBEAURAIN, DESOR, FERRES, IZARD, MENGAUD, MORANDIN, PARERA, RASPEAU et STRAMARE.

Étaient absents ou excusés : Messieurs RIVAL, SARRALIE.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme PEREZ est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu la délibération du comité syndical du 3 juillet 2014 attribuant au bureau la délégation d'« établir les programmes de travaux dans la limite des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement inscrits au budget » ;

Vu la délibération du comité syndical du 24 février 2014 relative aux Autorisations de Programme et Crédits de Paiement pour les programmes de travaux 2014 ;

Vu la délibération du bureau du syndicat du 10 février 2014 relative au vote de la tranche 1 du programme 2014 de travaux d'effacement des réseaux ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le bureau décide :

1. de retenir les critères d'établissement du programme d'effacement des réseaux suivants :

- Il ne peut être retenu qu'une seule opération par commune, cette opération devant :
 - être à moins de 500 mètres de la Mairie, de l'église ou d'un site classé ;
 - ou être coordonnée avec des travaux de voirie, des travaux de renforcement des réseaux électriques, d'eau ou d'assainissement, ou avec des travaux de création de piétonniers scolaires ;
- La demande communale d'effacement a été adressée au SDEHG avant le 15 octobre 2013.
- Tous les éléments doivent être obtenus pour engager les travaux au cours de l'année 2014 : devis détaillé de l'entreprise, délibération communale et coordination étudiée.
- Les opérations portent sur un linéaire maximum de 500 mètres, soit environ 85 000 € HT.
- La participation financière de la commune pour la partie relative au réseau de distribution d'électricité est égale à 10% du montant HT des travaux pour les communes de moins de 500 habitants et 20% du montant HT des travaux pour les autres communes.

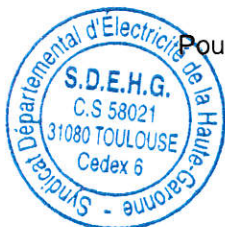
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Séance du 8 SEPTEMBRE 2014
N° d'ordre : 18

Objet : Programme 2014 de travaux d'effacement des réseaux – tranche 2

2. d'arrêter comme deuxième tranche du programme 2014 d'effacement des réseaux les opérations suivantes qui remplissent les critères précités :

COMMUNE	LOCALISATION	CRITERES DE SELECTION	MONTANT HT RETENU
AUCAMVILLE	Chemin de l'Oustalet	Coordination voirie	85 000 €
BURGALAYS	Rue de Castelfort	Centre bourg	67 088 €
CHAUM	Centre bourg	Coordination SMEA	85 000 €
CUGNAUX	Rue du Petit Barry	Coordination voirie	85 000 €
ESCALQUENS	Résidence En Poutet	Coordination voirie	77 152 €
FRONTIGNAN DE COMMINGES	Haut du village	Coordination renforcement BT	62 362 €
GOUAUX DE LARBOUST	RD 76b	Coordination voirie	27 943 €
LABASTIDE SAINT SERIN	Rue le Not	Coordination piétonnier	31 651 €
LA SALVETAT SAINT GILLES	Rue des Roses	Coordination voirie	85 000 €
LE FAUGA	Rue du Luxembourg	Coordination voirie	85 000 €
MONTBERON	Rue Félix Sicard	Coordination voirie	85 000 €
MONTRABE	RD 70	Coordination urbanisation	59 648 €
PAULHAC	RD 32	Coordination urbanisation	83 715 €
PECHABOU	Chemin du Canal	Coordination voirie	85 000 €
PONLAT TAILLEBOURG	RD 633	Coordination renforcement	85 000 €
RAMONVILLE-SAINT-AGNE	Rue beaudelaire	Coordination voirie	85 000 €
ROQUES SUR GARONNE	Rue des Genêts	Coordination voirie	44 881 €
ROUFFIAC TOLOSAN	Allées des Platanes	Coordination voirie	35 963 €
SAINT AVENTIN	RD 618	Coordination renforcement	31 202 €
SAINT MAMET	RD 27	Coordination urbanisation	85 000 €
SAINTE FOY DE PEYROLIERES	Allée des platanes	Coordination voirie	23 730 €
TOURNEFEUILLE	Rue Michel Montagné	Coordination voirie	85 000 €
VILLENEUVE DE RIVIERE	RD 817	Coordination urbanisation	85 000 €

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Pierre ZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

15 SEP. 2014